

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 26 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM.COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. AMIDEI
M. BASTELICA	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 26 Juillet 2012

Délibération N°2012 / 180

**Mise en œuvre de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 dite loi Boutin. Modification de la délibération n°2010/245 du 28 Octobre 2010.**

## **M. Le Maire expose à l'Assemblée :**

Par **délibération n° 2009/239 du 18 décembre 2009**, jointe en annexe, le Conseil Municipal a voté la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 dite loi Boutin relative à la mobilisation pour le logement et la lutte pour contre les exclusions. Il a ainsi été approuvé les majorations de COS et de densité telles que définies aux articles L 123-1-1, L 127-1 et L 128-3 du Code de l'Urbanisme dans toutes les **zones UC, UCa et UCb** et leurs sous-secteurs du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 octobre 1999.

Par **délibération n° 2010/245 du 28 octobre 2010**, jointe en annexe, le Conseil Municipal a étendu le dispositif aux **zones UD** et leurs sous-secteurs du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 octobre 1999.

Les délibérations précitées prévoyaient les majorations de COS et de densité telles que définies aux articles L 123-1-1, L 127-1 et L 128-3 du Code de l'Urbanisme. Il convient de préciser que ces majorations ne se bornent pas uniquement à la densité mais à tous les dispositifs de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 et précisément (Cf. article L. 123-1-1 du Code de l'Urbanisme) :

« Le conseil municipal peut, par délibération motivée, déterminer des secteurs situés dans les zones urbaines délimitées par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu, à l'intérieur desquels **un dépassement des règles relatives au gabarit, à la hauteur, à l'emprise au sol et au coefficient d'occupation des sols résultant de l'un de ces documents est autorisé pour permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation** ».

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL DE SE PRONONCER :**

- Sur la mise en œuvre de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 dite loi Boutin, notamment dans son article 40, dans toutes les zones **UD, UC, UCa et UCb** et leurs sous-secteurs du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 octobre 1999, en précisant que ces majorations ne se bornent pas uniquement à la densité mais à tous les dispositifs de ladite loi tels que définis aux articles L 123-1-1, L 127-1 et L 128-3 du Code de l'Urbanisme.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'Exposé de Monsieur Paul-Antoine LUCIANI, Adjoint Délégué,  
et après en avoir Délibéré,**

VU, la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes, des Départements et des régions,

VU, la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les régions, et l'Etat,

VU, la loi 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU, le Code de l'Urbanisme notamment les articles L 123-1-1, L 127-1 et L 128-3

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la loi 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,

VU, la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain,

VU, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU, la loi 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat,

VU, la loi 2009-323 du 25 mars 2009 dite loi Boutin.

### EMET UN AVIS FAVORABLE

#### A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- Sur la mise en œuvre de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 dite loi Boutin, notamment dans son article 40, dans toutes les zones **UD, UC, UCa et UCb** et leurs sous-secteurs du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 octobre 1999, en précisant que ces majorations ne se bornent pas uniquement à la densité mais à tous les dispositifs de ladite loi tels que définis aux articles L 123-1-1, L 127-1 et L 128-3 du Code de l'Urbanisme.

En conséquence, ces dispositions s'appliqueront donc à toutes les zones UD, UC, UCa et UCb du Plan d'Occupation des Sols de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.**

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE,**



*Simon Renucci*  
**Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120726-2012\_180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2012